

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 11 septembre 2014

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 10 septembre 2014, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille, I.O., endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, à laquelle la mairesse et les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Lina Labbé, MM., Harold Noël, Yves Coulombe, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet-suppléant
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 août 2014
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 août 2014
6. Octroi du contrat de construction de deux entrées charretières dans la Côte du Pont
7. Octroi du contrat de surveillance pour les travaux de construction de deux entrées charretières dans la Côte du Pont
8. Adoption des dépenses du mois d'août 2014
9. Correspondance
10. Varia
11. Période de questions
12. Levée de la réunion

2• Renonciation à l'avis de convocation

Résolution 2014-09-84

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai relatif à l'avis de convocation à la séance ordinaire du 10 septembre 2014 du Conseil des maires.

3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2014-09-85

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Le point 10. *Varia* demeure ouvert par ailleurs.

4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 août 2014

Résolution 2014-09-86

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 6 août 2014.

5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 août 2014

La rencontre prévue entre Mme Mélanie Gravel, attachée politique de Mme Hélène David, ministre de la Culture et des Communications et le Conseil des maires a été reportée au 17 septembre.

6• Octroi du contrat de construction de deux entrées charretières dans la Côte du Pont

Résolution 2014-09-87

Attendu la publication d'un appel d'offres pour le réaménagement d'entrées charretières sur la Côte du Pont (route 368) à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans sur le système électronique d'appel d'offres (se@o) ;

Attendu la réception de six soumissions pour ledit appel d'offres ;

Attendu l'analyse des soumissions réalisées par CIMA+ ;

En conséquence, sur la **proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer le contrat de construction de deux entrées charretières dans la Côte du Pont (route 368) à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans au plus bas soumissionnaire conforme à P.E. Pageau Inc. au montant de 136 667,03 \$ incluant les taxes, le tout conditionnel à l'obtention des permissions de voirie par Transport Québec.

7• Octroi du contrat de surveillance pour les travaux de construction de deux entrées charretières dans la Côte du Pont

Résolution 2014-09-88

Attendu l'octroi du contrat de construction de deux entrées charretières dans la Côte du Pont (route 368) à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans à P. E. Pageau ;

Attendu le besoin de surveillance desdits travaux de construction ;

En conséquence, sur **proposition de** M. Sylvain Bergeron **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer le contrat de surveillance des travaux de construction de deux entrées charretières dans la Côte du Pont (route 368) à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans à CIMA + pour un montant maximal de 18 000 \$.

8• Adoption des dépenses du mois d'août 2014

Résolution 2014-09-89

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'août 2014.

9• Correspondance

Aucune correspondance n'a été reçue.

10• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

11• Période de questions

Elle débute à 20h35 et se termine à 20h39.

12• Levée de la réunion

Résolution 2014-09-90

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h40.

Prochaine séance, le 8 octobre 2014 à 20 heures.

Chantale Cormier
Directrice générale

Jean-Claude Pouliot
Préfet-suppléant